

Présidence

Vendredi 31 août 2018

Communiqué du président du gouvernement

Réforme de la gouvernance du système de protection sociale

Je crois utile de rappeler les étapes de la concertation avec les partenaires sociaux qui ont précédé l'adoption de la délibération cadre de la réforme de la gouvernance du système de protection sociale.

Cette réforme est importante puisqu'elle doit conduire à une maîtrise des dépenses de santé, dans la perspective de rétablir les comptes du Ruamm. C'est la voie choisie, étant personnellement opposé au recours à une nouvelle fiscalité pour équilibrer les comptes. Les experts nous ont démontré que seule une révision en profondeur de notre gouvernance est la réponse appropriée. A l'issue de leur rapport, le gouvernement a arrêté un projet de délibération le 19 juin, dressant le cadre des réformes à engager.

J'ai organisé avec Valentine Eurisouké, membre du gouvernement en charge de la santé, une série de concertations avec les partenaires sociaux pour la mise au point de cette réforme. C'est ainsi que les deux experts ont tenu toute une série de réunions de travail avec l'intersyndicale (26 février et 9 mai), l'USTKE (23 février), le MEDEF (28 février et 14 mai), la CPME (8 mai), l'U2P (27 février et 8 mai), la CAFAT (20 février, 9 mai et 6 juin).

Avec Valentine Eurisouké, nous avons pris en compte les divergences de l'intersyndicale et décidé de reporter l'examen du texte au CESE prévu le 20 juillet pour engager une discussion plus approfondie. J'ai rencontré l'intersyndicale à deux reprises les 18 et 25 juillet, et leur ai proposé un calendrier de travail. Celui-ci n'a malheureusement pas pu être honoré car l'intersyndicale n'a pas participé aux réunions proposées les 3, 7, 10 et 16 août. J'ai également rencontré le MEDEF le 31 juillet et la CPME le 2 août.

Le 17 août, lors de l'examen par le CESE de la délibération cadre, le porte-parole de l'intersyndicale, M. Milo POANIEWA, a été invité à s'exprimer. Il a indiqué que l'intersyndicale ne s'opposerait plus à l'adoption de la délibération dès lors que nous avons convenu d'un amendement confirmant la consultation des partenaires sociaux, lors de la préparation de chacun des textes issus de la délibération.

J'ai reçu l'intersyndicale le 23 août pour finaliser la rédaction de cet amendement. Une fois validé, l'intersyndicale a alors confirmé sa position prise au CESE.

La veille de la séance du Congrès, le 28 août, j'ai personnellement appelé le porte-parole, qui m'a confirmé que l'intersyndicale n'avait pas changé de position.

Je tenais à rappeler ces faits pour souligner ma volonté d'associer les partenaires sociaux à cette réforme et de travailler avec eux. Nous aurons, ensemble, dans les prochaines semaines, l'occasion de nous revoir pour poursuivre le travail engagé sur l'examen des textes prévus par la délibération cadre. Je ne doute pas que nous saurons trouver, dans l'intérêt général, le chemin du dialogue.